

REUNION ORDINAIRE DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 juillet 2020.
2. Suppression de poste et modification du tableau des effectifs.
3. Proposition Décision modificative – Budget du service de l'Eau
4. Proposition Décision modificative – Budget de la Commune
5. Modification de l'acte constitutif de la création de la régie d'avance.
6. Proposition de mise en non-valeur (Eau)
7. Proposition de renouvellement du contrat informatique Segilog.
8. Proposition de désignation des délégués à la CLECT
9. Proposition d'une demande de DSIL pour le plateau surélevé sur la route de Neuville.
10. Proposition d'une demande de DSIL pour les travaux de décoration de la Mairie.
11. Proposition d'une demande de DSIL pour les travaux de rénovation de la salle du Relais.
12. Proposition d'une demande de subvention au Conseil départemental pour le plateau surélevé sur la route de Neuville.
13. Proposition d'une demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de décoration de la Mairie.
14. Proposition d'une demande de subvention au Conseil Départemental pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la Mairie.
15. Proposition de choix de l'entreprise pour le plateau surélevé route de Neuville.
16. Proposition de validation du rapport 2019 du service de l'Eau.
17. Proposition d'une subvention exceptionnelle COVID au COC Général.
18. Proposition d'une subvention pour l'Escrime Santé.
19. Proposition d'installation d'un poteau incendie au Plessis.
20. Avis sur le projet éolien « Les Champarts »
21. Affaires diverses

Etaient présents : G.LEGRAND, P.COLMAN, E.DENIAU, B.TARRON, C.BARBIER, MP.RENAUD, N.KALINOWSKI, C.LORENTZ, G.PIEDOUX, A.BOUCHERY, M.DELARUE, N.SERGENT, S.BOUDIN, A.PELLETIER, A.GOBERT, E.PERON.

Absentes représentées : K.LE GOVIC par M.DELARUE, D.PIGEAU par G.LEGRAND, C.GRESTEAU par A.PELLETIER.

Secrétaire de séance : S.BOUDIN.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de rajouter les points suivants :

- Décision Modificative pour le budget Assainissement
- Aménagement d'un bureau au cabinet médical
- Demande de subvention D.S.I.L. pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la Mairie
- Provision sur le budget de l'Eau.
- Demande de dépôt de permis de construire pour l'entreprise DENIZEAU.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions.

Le précédent compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

Suppression de postes et modification du tableau des effectifs au 1^{er} octobre 2020.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont supprimés par l'organe délibérant de la collectivité, après avis du Comité technique paritaire du Centre de Gestion.

Considérant les évolutions de carrières suite aux avancements de grade des agents et à la réorganisation du service animation à la rentrée 2020, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la suppression des postes suivants :

Au sein de la filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet,
 Au sein de la filière technique : 1 poste d'agent de maîtrise à 24 / 35^{ème},
 Au sein de la filière animation : 1 poste d'animateur à 9 / 35^{ème}

Il convient également de modifier le tableau des effectifs.

Emplois au 1 ^{er} janvier 2020	Catégorie	Nombre d'agents à temps complet	Nombre d'agents à temps non complet
Filière Administrative			
- Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
- Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe (à pourvoir)	B	1	
- Rédacteur	B	1	
- Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe (à pourvoir)	C	1	
- Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
- Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe	C	1	
-			
Filière Technique			
- Agent de maîtrise principal			1 à 24,50/35 ^{ème}
- Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	C	2	
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	C	4	
- Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	C	1	
- Adjoint Technique	C	4	1 à 28/35 ^{ème} 1 à 7,50/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème}
Filière Sociale			
- A.T.S.E.M. Principal de 1 ^{ère} classe (à pourvoir)	C		1 à 25/35 ^{ème}
- A.T.S.E.M. de 2 ^{ème} classe	C		1 à 25/35 ^{ème}
- A.T.S.E.M. de 1 ^{ère} classe	C		1 à 29/35 ^{ème}
Filière Animation			
- Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe (à pouvoir)	C		1 à 18,50/35 ^{ème}
- Adjoint d'animation	C		1 à 6/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 15/35 ^{ème} 1 à 9/35 ^{ème} 1 à 20/35 ^{ème}

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces modifications et décide de supprimer les postes suivants :

Au sein de la filière administrative : 1 poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet,
Au sein de la filière technique : 1 poste d'agent de maîtrise à 24 / 35^{ème},
Au sein de la filière animation : 1 poste d'animateur à 9 / 35^{ème}

Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs ci-dessus modifié à compter du 1^{er} octobre 2020 et que les suppressions d'emplois prendront effet à compter du 1^{er} octobre 2020.

DM n°1 Budget du Service Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de l'Eau.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-628 : Divers	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 000,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Provision – Budget de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de passer une provision de 30 000 € comme prévu au Budget primitif du budget de l'Eau.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de constituer une provision pour risques pour un montant de 30 000 € et d'imputer ce montant à l'article 6817 du budget de l'Eau.

Aménagement d'un bureau au cabinet médical

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande des représentants de la profession médicale portant sur l'aménagement d'un bureau dans le sous-sol du cabinet médical.

Devant la pénurie de médecins, cet aménagement permettrait d'accueillir une infirmière du réseau Asalée qui travaillerait en collaboration avec le médecin. Une permanence se tiendrait une journée par semaine.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'effectuer les travaux nécessaires à cet aménagement, d'allouer les crédits nécessaires au budget de la Commune et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Création d'un plateau surélevé Route de Neuville (RD 5)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Départemental va réaliser prochainement des travaux de réfection de la chaussée de la RD 5 entre le Hameau de Ronville et le bourg, y compris la partie agglomérée de la route de Neuville.

L'audit de sécurité réalisé en 2015 préconisait un aménagement de sécurité à l'intersection de la RD 5 et la rue des Merisiers. Devant le trafic routier de plus en plus important, il apparaît judicieux de procéder à la mise en place d'un plateau surélevé avant les travaux de réfection de la chaussée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Choix de l'entreprise - Plateau surélevé RD 5

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient l'entreprise COLAS pour la création d'un plateau surélevé à l'intersection de la RD 5 et de la rue des Merisiers. La proposition s'élève à 17 623,50 € HT, soit 21 148,20 € TTC.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à ce marché.

DM n°1 Budget de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget de la Commune.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	11 250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	27 150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	27 150,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7381 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 900,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 900,00 €
R-775 : Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	0,00 €	11 800,00 €	0,00 €
R-7788 : Produits exceptionnels divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 800,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	11 800,00 €	11 800,00 €
Total FONCTIONNEMENT	11 250,00 €	27 150,00 €	11 800,00 €	27 700,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 150,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	27 150,00 €
D-2135-140 : MAISON MEDICALE	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-132 : Am. SECURITE GRANDE RUE	0,00 €	21 150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	27 150,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	27 150,00 €	0,00 €	27 150,00 €
Total Général		43 050,00 €		43 050,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

DM n°1 Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster les crédits budgétaires alloués sur le budget Assainissement.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-221 : Terrains	0,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 22 : Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	180,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		180,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve les ajustements de crédits cités ci-dessus.

Acte constitutif de la création d'une régie d'avances pour paiement de fournitures

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors du Conseil Municipal du 23 janvier 2020 pour instituer une régie d'avances communale.

Une erreur est intervenue sur cette délibération, au sein de l'article 6, à savoir que le compte de dépôt de fonds est ouvert à la D.R.F.I.P. d'ORLEANS et non de PITHIVIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de corriger cette délibération.

Admission en non-valeur Service de l'Eau

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Receveur Municipal n'a pu recouvrer des titres émis auprès de certains redevables en règlement de leurs factures d'eau, pour diverses raisons (non recouvrable, surendettement, décédé ou autres).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la mise en non-valeur des titres irrécouvrables pour un montant de 8 383,87 € correspondant à la liste n° 4084310232 à la date du 11/06/2020 et autorise Monsieur le Maire à inscrire la dépense à l'article 654, au budget du Service de l'Eau.

Renouvellement du contrat informatique SEGILOG du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil le projet de renouvellement de contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la Société SEGILOG.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte les termes du contrat à passer avec la Société SEGILOG pour une durée de 3 ans, qui prendra effet à la date du 1^{er} octobre 2020, sur les bases annuelles suivantes :

- Cession et droit d'utilisation du logiciel pour 4 230 € HT,
- Maintenance et formation pour 470 € HT,
- Logiciel de cadastre pour 95 € H.T. par licence.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints en cas d'empêchement, à signer le contrat avec la Société SEGILOG.

Désignation des délégués de la CLECT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner comme représentants de la Commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Du Pithiverais (CCDP) :

- Mr Gérard LEGRAND comme représentant titulaire,
- Mme Evelyne DENIAU comme représentant suppléant.

Demande de subvention au titre de la DSIL pour l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD 5.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 (part complémentaire), pour l'aménagement d'un plateau surélevé à l'intersection de la RD 5 et de la rue des Merisiers. Le coût prévisionnel des travaux et études s'élève à 19 300 € Hors Taxes, soit 23 160 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DSIL au taux de 40 %, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
DSIL	7 720 €
Subvention Conseil Départemental	7 720 €
Auto financement	3 860 €
Total	19 300 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour l'aménagement d'un plateau surélevé sur la RD 5.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour l'aménagement du plateau surélevé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au taux de 40 % et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de rénovation intérieure de la Mairie suite aux travaux d'accessibilité.

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 (part complémentaire), pour les travaux de rénovation intérieure de la Mairie suite à la mise en accessibilité du bâtiment pour les Personnes à Mobilité Réduite. Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 16 523,15 € Hors Taxes, soit 19 827,78 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DSIL au taux de 40 %, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
DSIL	6 609,26 €
Subvention Département	6 609,26 €
Auto financement	3 304,63 €
Total	16 523,15 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux de rénovation intérieure de la Mairie suite aux travaux d'accessibilité

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux de rénovation intérieure de la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au taux de 40 %, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de rénovation énergétique de la salle du Relais

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2020 (part complémentaire), pour les travaux de rénovation de la Salle du Relais dans le cadre de la transition énergétique avec l'isolation thermique du bâtiment.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 11 360 € Hors Taxes, soit 13 632 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au titre de la DSIL au taux de 40 %, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
DSIL	4 544 €
Subvention Département	4 544 €
Auto financement	2 272 €
Total	11 360 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux de rénovation énergétique de la salle du Relais

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour les travaux de rénovation de la Salle du Relais.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au taux de 40 %, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention D.S.I.L. pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer une demande de subvention D.S.I.L pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la Mairie.

Le coût prévisionnel de l'investissement s'élève à 46 824,04 € Hors Taxes, soit 56 202,98 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au taux le plus élevé possible, établit et adopte le plan de financement comme suit :

	HT
D.S.I.L.	15 063,22 €
Subvention Conseil Départemental	15 063,22 €
Inspection académique « Projet Label Numérique	11 666,00 €
Auto financement	7 031,60 €
Total	46 824,04 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la Mairie

Monsieur le Maire propose au Conseil de déposer également une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret pour l'acquisition du matériel informatique pour les écoles et la Mairie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, sollicite une demande de subvention au taux le plus élevé possible, et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'Eau - Exercice 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Subvention exceptionnelle Covid pour le COC Général

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention exceptionnelle déposée par le C.O.C. Général suite aux frais occasionnés par la crise sanitaire. Le montant sollicité est de 600 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention supplémentaire de 600 € au titre de l'année 2020 au C.O.C. Général et charge Monsieur le Maire de mandater ladite subvention à l'article 6574.

Subvention exceptionnelle «Escrime Santé »

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande de subvention déposée par le COC Général pour le démarrage d'une nouvelle section « Escrime santé ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention supplémentaire de 500 € au titre de l'année 2020 au C.O.C. Général pour la section «Escrime Santé » et charge Monsieur le Maire de mandater ladite subvention à l'article 6574.

Installation d'un poteau incendie au Plessis

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'installer un poteau incendie au lieu-dit le Plessis afin de permettre la défense incendie du hameau. Le montant des travaux s'élève à 5 134,22 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte l'installation d'un poteau incendie le long de la RD 109 et s'engage à réaliser les travaux dans un délai de 3 mois à dater de ce jour.

Demande de dépôt d'un permis de construire pour l'entreprise DENIZEAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entreprise DENIZEAU souhaite déposer un permis de construire sur la parcelle ZH 537 et une partie de la parcelle ZH 545, propriété de la Commune, dans la zone artisanale de la Rouche.

Le projet porte sur la création d'un bâtiment artisanal, de bureaux et d'un showroom pour une surface d'environ 1 200 m². Ces parcelles seront vendues après accord du permis de construire, pour un montant à définir, à l'entreprise DENIZEAU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le dépôt du permis de construire et autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints à signer tous les documents relatifs à cette demande.

Avis sur le projet éolien les Champarts sur les communes de Neuville aux bois et Aschères-le-Marché

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SNC CPENR des Champarts souhaite exploiter un parc éolien sur les communes de NEUVILLE-AUX-BOIS et ASCHERES-LE-MARCHE.

Le projet prévoit la construction de 4 éoliennes et un poste de livraison. Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire précise le contenu du projet et ajoute qu'une enquête publique est ouverte aux mairies de NEUVILLE-AUX-BOIS et ASCHERES-LE-MARCHE du 8 septembre au 8 octobre 2020.

La commune de CHILLEURS AUX BOIS étant comprise dans un rayon de 6 kilomètres prévu à la nomenclature des installations classées, le Conseil Municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale de ce parc éolien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis défavorable par 15 voix pour et 4 abstentions.

Affaires diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil de la mise en place d'une maison itinérante France Service gérée par le Conseil Départemental, la MSA et l'Etat. Trois points seront mis en place à SERMAISES, BOYNES ET CHILLEURS AUX BOIS. Pour notre Commune, deux permanences seront programmées chaque semaine, le mardi de 14 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 12 h. Les usagers pourront obtenir des renseignements administratifs de tout ordre (impôts, sécurité sociale...). La Commune mettra à disposition un bureau, une convention d'occupation des locaux sera établie. La première permanence devrait avoir lieu à la mi-octobre.
- Deux jeunes ayant effectué des dégradations sur des biens communaux cet été, vont effectuer prochainement à titre d'indemnisation une période de travaux au service des espaces verts.
- Une réunion avec les délégués sécurité et police et la Gendarmerie sera organisée prochainement afin d'aborder les difficultés rencontrées suite aux actes d'incivilités et de petite délinquance.
- Concernant la rentrée scolaire, il y a cette année 6 classes en élémentaire et 4 classes en maternelle, ce qui entraîne une augmentation des effectifs au restaurant scolaire (95 enfants en élémentaire et 72 en maternelle). Devant cette hausse des effectifs et le protocole sanitaire dû à la Covid 19, un agent supplémentaire a été affecté au service. Des serviettes ont été achetées par la Commune pour les enfants de maternelle, ce qui permet de les laver chaque jour. Pour l'aide aux devoirs, un cours supplémentaire a également été mis en place, 44 enfants étant inscrits à ce service.
- Les associations sportives reprennent progressivement avec des protocoles sanitaires à respecter.
- Le prochain Conseil Municipal est programmé le mardi 20 octobre à 20 h 30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.

M. LEGRAND Gérard, Maire	M. COLMAN Philippe, 1 ^{er} adjoint	Mme DENIAU Evelyne, 2 ^{ème} adjoint	M. TARRON Bernard, 3 ^{ème} adjoint	Mme BARBIER Cathy, 4 ^{ème} adjoint
Mme RENAUD Marie-Pierre	Mme KALINOWSKI Nelly	Mme LORENTZ Caroline	M. PIEDOUX Gilles	M. BOUCHERY Arnaud
M. DELARUE Mickaël	Mme LE GOVIC Karine Représentée par M. DELARUE	Mme PIGEAU Delphine Représentée par G.LEGRAND	M. SERGENT Nicolas	M. BOUDIN Sébastien
Mme PELLETIER Aurélie	Mme GRESTEAU Claire Représentée par A.PELLETIER	M. GOBERT Aurélien	Mme PERON Emilienne	